Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-95-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

4.1

Direction responsable :	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février 2024
Objet	Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 décembre 2023

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 décembre 2023, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire : Serge VIllandré 2024.01.30 14:16:38 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable :	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février 2024
Objet	Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 décembre 2023

CONTENU

Mise en contexte

En vertu des articles 67, 68, 69, 70 et 71, le conseil municipal délègue au directeur de la Direction des ressources humaines le pouvoir d'exécuter les actions libellées aux précédents articles énumérés en lien avec le licenciement d'un employé cadre ou d'un employé en probation, sanction contre un employé, règlement de griefs et convention de départ.

Historique des décisions

- **Conseil municipal du 30 janvier 2024 – Réso à venir**
  Rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 30 novembre 2023

Description

La direction des ressources humaines a préparé le rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ du 1er au 31 décembre 2023.

Justification

En vertu des articles 83, 84 et 85, du règlement 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et de contrôle budgétaires, la direction des ressources humaines a procédé à une reddition de comptes de toutes les actions émises pour la période du 1er au 31 décembre 2023 et approuvées par la directrice des ressources humaines.

Aspects financiers
n/a
Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ pour la période du **1er au 31 décembre 2023**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Stéphanie Paré

Agente en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Date : 23 janvier 2024

Endosseur :

Annie Cammisano

Signé numériquement par Annie Cammisano
DN : cn=Annie Cammisano, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=annie.cammisano@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.23 16:58:04 -05'00'

Annie Cammisano, directrice adjointe
Direction des ressources humaines

Date : 23 janvier 2024

Approbateur :

Hélène Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.23 15:25:26 -05'00'

Hélène Akzam, directrice
Direction des ressources humaines

Date : 23 janvier 2024

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-96-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique (CSP), la liste des mandats mentionnés ci-dessous, dévolus au Comité consultatif Ville amie des animaux pour l'année 2024 :

<u>Mandats spécifiques</u>

1. Dans le cadre d'un projet pilote, réviser la réglementation et la signalisation sur la présence de chiens en laisse au parc de la Pointe-de-l'Île, dans le sentier du parc Léandre-Beausoleil, à l'Île Saint-Jean et dans le sentier en pavé uni de l'Île-des-Moulins donnant accès à la passerelle Aimé-Despatie.
2. Lancer la campagne « Commerces amis des animaux » et en faire la promotion auprès des commerçants de la Ville de Terrebonne.
3. Identifier, de concert avec la Direction du loisir et de la vie communautaire, les parcs sans module de jeu où les chiens en laisse pourraient être autorisés, et ce, à compter de 2025.

QUE le comité exécutif dépose ladite liste au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

7.1

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Mandats 2024 du Comité consultatif Ville amie des animaux

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique (CSP), la liste des mandats 2024 dévolus au Comité consultatif Ville amie des animaux:

Mandats spécifiques

1. Dans le cadre d'un projet pilote, réviser la réglementation et la signalisation sur la présence de chiens en laisse au parc de la Pointe-de-l'Île, dans le sentier du parc Léandre-Beausoleil, à l'île Saint-Jean, et dans le sentier en pavé uni de l'Île-des-Moulins donnant accès à la passerelle Aimé-Despatie.
2. Lancer la campagne « Commerces amis des animaux » et en faire la promotion auprès des commerçants de la Ville de Terrebonne.
3. Identifier, de concert avec la Direction du loisir et de la vie communautaire, des parcs sans modules de jeu où les chiens en laisse pourraient être autorisés, et ce, à compter de 2025.

Signataire : Nathalie Reniers

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.02.02 09:08:29 -05'00'

_____ **Date :** _____

Nathalie Reniers, directrice générale adjointe
Services corporatifs et sécurité urbaine
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Mandats 2024 du Comité consultatif Ville amie des animaux

CONTENU

Mise en contexte

Lors de la séance du 28 août 2023, le conseil municipal a officiellement nommé les membres appelés à siéger sur le nouveau Comité consultatif Ville amie des animaux de la Ville de Terrebonne, autorisant du même coup le comité à se réunir afin de débuter ses travaux.

La création de ce comité a vu le jour en raison des nombreuses questions portant sur la cohabitation de l'humain et des animaux sauvages et domestiques, qui ne cessent de prendre de l'importance au fur et à mesure que la population augmente et se densifie. Le conseil municipal a déjà exprimé son intention de développer des stratégies d'aménagement pour favoriser la présence et la cohabitation avec les animaux de compagnie.

Deux premières réunions du comité ont eu lieu à l'automne 2023, soit les 6 novembre et 13 décembre 2023. Ces rencontres ont notamment permis aux membres d'échanger sur les mandats 2024 du comité.

Il a été déterminé que la reddition de comptes du Comité consultatif Ville amie des animaux ainsi que l'octroi de ses mandats devront se faire auprès de la Commission de la sécurité publique (CSP).

Il y a donc lieu de solliciter les mandats 2024 auprès de la CSP.

Historique des décisions

20 décembre 2024 – CM-614-12-2023

Nomination pour le conseil municipal de madame Sonia Leblanc au Comité consultatif Ville amie des animaux.

28 août 2023 – CM-353-08-2023

Nomination par le conseil municipal des membres du Comité consultatif Ville amie des animaux.

9 août 2023 – CE-2023-662-REC

Le comité exécutif recommande de nommer les personnes suivantes pour siéger à titre de membres sur le Comité consultatif Ville amie des animaux :

a) Représentants du conseil municipal
   - M. Michel Corbeil (président du comité)
   - Mme Valérie Doyon

b) Représentant de l'administration municipale
   - M. Joël Goulet (Direction générale)

c) Représentantes des citoyens
   - Mme Corinne Tordjman
   - Mme Chantal Leblanc

Description

La liste des mandats 2024 du Comité consultatif Ville amie des animaux est jointe à la recommandation.

Justification

Conformément aux mandats dévolus à la Commission de la sécurité publique (CSP) par le comité exécutif, le Comité Ville amie des animaux doit faire sa reddition de comptes et obtenir ses mandats auprès de la CSP.

Aspects financiers

Ne s'applique pas

Calendrier et étapes subséquentes

Ne s'applique pas

PIÈCES JOINTES

N/A

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Joël Goulet
2024.02.01
18:45:50 -05'00'

_____ **Date :** _____

Joël Goulet
Adjoint au directeur général et relations avec les élus
Direction générale

Approbateur :

_____ **Date :** _____

Nathalie Reniers, directrice générale adjointe
Services corporatifs et sécurité urbaine
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-97-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 428-15, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2024 et de remplacer l'Annexe « A »*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

11.1

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février 2024
Objet	Règlement numéro 428-15 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2024 et de remplacer l'Annexe « A »

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 428-15 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2024 et de remplacer l'Annexe A.

Signataire :

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.01.31 06:51:34 -05'00'

Direction générale

Date :

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février 2024
Objet	Règlement numéro 428-15 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin d'indexer les droits payables pour l'année 2024 et de remplacer l'Annexe « A »

CONTENU

Mise en contexte

Depuis le 1er janvier 2009, l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières est obligatoire, soit en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) (chapitre C-47.1) en ce qui a trait aux municipalités locales, soit en vertu du deuxième alinéa de l'article 110.1 de cette même loi en ce qui concerne les MRC.

Ces droits doivent être versés respectivement à un fonds local ou à un fonds régional créé par la municipalité ou la MRC. Le 9 décembre 2008, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Les droits sont payables par l'exploitant d'un site d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire de l'organisme et dont l'exploitation occasionne ou est susceptible d'occasionner le transport, sur les voies publiques municipales, de substances à l'égard desquelles le droit est payable.

Le règlement 428 prévoit, à l'article 6, une indexation en faisant référence à l'avis ministériel publié conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, articles 78.3 et 78.4 et à l'article 125 du chapitre 18 des lois de 2008.

Ledit avis ministériel, pour l'exercice financier municipal 2024, décrète que l'augmentation est de 6,3194 % pour des montants de :

1. Soit 0,68 $ / t. métrique pour toute substance visée;
2. Soit 1,29 $ /m3 pour toute substance visée sauf, dans le cas de la pierre de taille, où le montant est de 1,84 $ /m3.

Historique des décisions

Règlement 428 (voir pièces jointes au présent sommaire décisionnel)
Le règlement 428 a été modifié 14 fois jusqu'ici. Chacun des amendements ayant trait à l'indexation prévue à l'article 6 du règlement.

Justification

La modification au règlement est nécessaire afin de rendre celui-ci conforme au dernier avis ministériel à cet effet.

Le projet de règlement a été validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Pièces jointes

- Validation juridique
- Projet de règlement numéro 428-15
- Annexe A – Formulaire pour les redevances des exploitants de carrières et sablières
- Historique des résolutions relatives au règlement 428
  - Tableau de l'analyse du taux

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement
par Emile Bergeron
Date : 2024.01.22
08:56:53 -05'00'

Émile Bergeron, CPA auditeur
Conseiller en gestion administrative et financière
Direction administration et des finances

Approbateur :

Judith Proulx

Signé numériquement par Judith Proulx
DN : cn=Judith Proulx, c=CA, o=Ville de Terrebonne, email=judith.proulx@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.22 13:07:34 -05'00'

Judith Proulx, CPA, OMA
Cheffe de division, comptabilité, budget et assistante-trésorière
Direction administration et des finances

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-98-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction du génie afin de déposer une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à évaluer la faisabilité d'ajouter un panneau « Virage à droite interdit au feu rouge » à l'approche est de l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Louis Est et de la montée Gagnon ainsi qu'un trottoir du côté est de la montée Gagnon (route 335), entre les axes du chemin de la Côte-Saint-Louis Est et du chemin Saint-Roch.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTMD, accompagnée de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

16.3

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à évaluer la faisabilité d'ajouter le panneau « Virage à droite interdit au feu rouge » à l'approche est de l'intersection Côte-Saint-Louis Est / montée Gagnon et un trottoir du côté est de la montée Gagnon (Route 335), entre les axes Côte-Saint-Louis Est et Saint-Roch. N/D : IKY_06-20-006_demande_MTMD_Trottoir_VDFR_Route 335

IL EST RECOMMANDÉ :

De mandater la Direction du génie afin de déposer une demande visant évaluer la faisabilité d'ajouter le panneau « Virage à droite interdit au feu rouge » à l'approche est de l'intersection Côte-Saint-Louis Est / montée Gagnon et un trottoir du côté est de la montée Gagnon (Route 335), entre les axes Côte-Saint-Louis Est et Saint-Roch auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTMD.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.26 13:47:18 -05'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à évaluer la faisabilité d'ajouter le panneau « Virage à droite interdit au feu rouge » à l'approche est de l'intersection Côte-Saint-Louis Est / montée Gagnon et un trottoir du côté est de la montée Gagnon (Route 335), entre les axes Côte-Saint-Louis Est et Saint-Roch. N/D : IKY_06-20-006_demande_MTMD_Trottoir_VDFR_Route 335

CONTENU

Mise en contexte

La montée Gagnon au nord de la Côte-Saint-Louis Est (Route 335) est un axe routier très achalandé se situant sur le territoire de la Ville de Terrebonne et sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Les terrains limitrophes à l'intersection Côte-Saint-Louis Est / montée Gagnon connaissent ces dernières années un développement d'offres commerciale et résidentielle qui favorise les déplacements en mode actif. La Direction du génie reçoit des requêtes de citoyens présentant un sentiment d'insécurité pour se déplacer en mode actif de part et d'autre de Côte-Saint-Louis Est.

Historique des décisions

Non applicable.

Description

Mandater la Direction du génie afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à évaluer la faisabilité d'ajouter le panneau « Virage à droite interdit au feu rouge » à l'approche est de l'intersection Côte-Saint-Louis Est / montée Gagnon et un trottoir du côté est de la montée Gagnon (Route 335), entre les axes Côte-Saint-Louis Est et Saint-Roch.

Justification
Afin de bien documenter les demandes de la Ville et par souci de soutien envers la direction concernée, chaque demande déposée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est accompagnée par une résolution municipale.
Aspects financiers
• Non applicable.
Calendrier et étapes subséquentes
• Analyse et recommandation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de poursuivre le dossier et d'en informer le requérant.

PIÈCES JOINTES

- Plan de localisation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

2024.01.24
15:01:07-05'00'

Date : 24/01/2024

Issam Kada-Yahya, ing.
Ingénieur – Transport et mobilité
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.01.24
15:33:34-05'00'

Date : 24/01/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.01.25
10:05:32-05'00'

Date : 25/01/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

N/D : IKY_06-20-006_demande_MTMD_Trottoir_ VDFR_Route 335

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-99-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec, daté du 7 juin 2023 et portant le numéro DCL-22749411, pour l'enfouissement de lignes de distribution existantes dans le secteur du Vieux-Terrebonne, pour une contribution de la Ville de Terrebonne au montant de 16 372 306,88 $, dans le cadre du programme *Embellir les voies publiques*.

QUE la *Convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants* soit entérinée.

QUE le directeur de la Direction du génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à payer sa contribution de 16 372 306,88 $, laquelle sera ajustée selon les coûts réels des travaux civils, et ce, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 900.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet.

QUE le dépôt de la demande à Hydro-Québec de poursuivre avec la phase de réalisation des travaux prévus au rapport d'étude d'avant-projet soit autorisé.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QU'une copie de la résolution du conseil municipale soit transmise à Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

16.4

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février 2024
Objet	Approbation du rapport d'étude d'avant-projet et ses annexes, entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec, relativement au projet d'enfouissement des lignes de distribution dans le secteur Vieux-Terrebonne, pour un montant de contribution de 16 372 306,88 $ pour les travaux d'enfouissement et signature de la convention d'enfouissement. (N/D : PB_avant-projet_HQ_Enfoui_VT)

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil municipal approuve le rapport d'étude d'avant-projet et ses annexes, entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec, daté du 7 juin 2023 et portant le numéro DCL-22749411, relativement au projet d'enfouissement de lignes de distribution dans le secteur Vieux-Terrebonne, pour un montant de contribution de 16 372 306,88 $, taxes incluses, payable par la Ville de Terrebonne pour les travaux d'enfouissement, selon les termes et conditions mentionnés et faisant partie intégrante des présentes, comprenant notamment, mais sans limitation les conditions suivantes :

a) L'engagement de la Ville de Terrebonne à payer ledit montant de la contribution présentée audit rapport d'étude d'avant-projet, lequel sera ajusté selon les coûts réels des travaux civils, et ce, conformément au *Programme Embellir les voies publiques,* et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt portant le numéro 900 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
b) L'engagement de la Ville de Terrebonne à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet;

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Imbeault, Directeur de la Direction du génie, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'annexe « E » dudit rapport d'étude d'avant-projet, soit la Convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la demande d'enfouissement à Hydro-Québec de poursuivre en phase de réalisation des travaux prévus audit rapport d'étude d'avant-projet;

QUE le conseil municipal impute cette dépense conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

Signataire : Robert Chicoine 2024.01.30 08:13:43 -05'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

(N/D : PB_avant-projet_HQ_Enfoui_VT)

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février 2024
Objet	Approbation du rapport d'étude d'avant-projet et ses annexes, entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec, relativement au projet d'enfouissement des lignes de distribution dans le secteur Vieux-Terrebonne, pour un montant de contribution de 16 372 306,88 $ pour les travaux d'enfouissement et signature de la convention d'enfouissement. (N/D : PB_avant-projet_HQ_Enfoui_VT)

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques et plus précisément des lignes de distribution dans le secteur Vieux-Terrebonne (en lien avec la fiche PTI 10089), la Ville de Terrebonne bénéficie du programme d'Hydro-Québec « Embellir les voies publiques ».

Conformément aux exigences du programme, la **Ville doit confirmer son engagement en acceptant toutes les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet incluant le montant de la contribution, et ce, à l'aide d'une résolution du conseil municipal mentionnant que la Ville de Terrebonne :**

- accepte les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec;
- demande de poursuivre en phase de réalisation des travaux;
- désigne la personne qui va signer la convention d'enfouissement en son nom;
- s'engage à payer le montant de la contribution présentée dans ce rapport, laquelle sera ajustée selon les coûts réels des travaux civils;
- s'engage à rembourser les frais engagés si elle abandonne le projet.

Les travaux seront financés par le règlement d'emprunt 900.

Les plans et devis relatifs au projet d'enfouissement ont débuté en 2021, mais notamment en raison des festivités du 350e, les travaux ont été repoussés en 2024-25-26.

Hydro-Québec agit dans ce projet comme intégrateur et gestionnaire du projet. Afin d'officialiser le projet, la Ville doit accepter l'entente de l'avant-projet avec Hydro-Québec et signer la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants.

Historique des décisions

20 décembre 2023 – 620-12-2023
Adoption du règlement 900 décrétant des honoraires professionnels et travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques existants dans le Vieux-Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 25 081 000 $.

20 décembre 2023 – 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10089).

6 novembre 2019 – CE-2019-1224-DEC
Autorisation et signature de l'entente du partage des responsabilités et du dépôt d'une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'obtention d'une subvention pour l'enfouissement des utilités publiques dans le Vieux-Terrebonne.

11 juillet 2017 – CE-2017-849-DEC
Dépôt de la demande du projet pour obtenir une subvention d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des utilités publiques dans le Vieux-Terrebonne.

Description

Le rapport d'étude d'avant-projet relatif à la contribution de la Ville concernant l'exécution des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le secteur Vieux-Terrebonne a été préparé par Hydro-Québec.

Les termes et conditions dudit rapport se résument comme suit :

- Détail de la demande;
- Description des travaux;
- Obligations et responsabilités;
- Estimation et partage des coûts;
- Facturation;
- Échéancier;
- Engagement du demandeur.

En annexe, on retrouve également :

- Grille de calcul – Sommaire du partage des coûts d'Hydro-Québec;
- Entente;
- Étude d'impact environnemental;
- Liste de plans;
- Convention d'enfouissement.

Par le biais du présent dossier décisionnel, la **Ville confirme son engagement en acceptant toutes les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet incluant le montant de la contribution** de l'ordre de 16 372 306,88 $ pour le paiement des travaux d'enfouissement.

De plus, M. Michel Imbeault, Directeur de la Direction du génie, sera la personne désignée pour signer la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants.

Ladite convention prévoit notamment les obligations et responsabilités de la Ville et des entreprises de télécommunications lors des travaux. Cette convention fixe les conditions de réalisation des travaux d'enfouissement ainsi que sa durée. Elle mentionne aussi les modalités établies pour le partage des coûts lors des travaux. Cette convention confirme qu'Hydro-Québec agit comme gestionnaire des travaux civils et sera responsable du contrôle de la qualité, de la réception des travaux et le responsable de coordonner le déploiement des réseaux de distribution câblés.

Justification

L'approbation du rapport d'étude d'avant-projet et la signature de la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants sont nécessaires afin de poursuivre le projet d'enfouissement dans le secteur Vieux-Terrebonne conformément au Programme d'Hydro-Québec *Embellir les voies publiques*.

À la suite de la signature de ladite convention, Hydro-Québec pourra entamer les études géotechniques, dont les puits exploratoires aux endroits qui seront fournis par les représentants en environnement d'Hydro-Québec.

La Ville pourra aussi débuter les acquisitions de servitudes, qui seront nombreuses dans ce projet, avec la Direction du développement économique (département des transactions immobilières) de la Ville.

Par la suite, Hydro-Québec pourra enclencher le processus d'appel d'offres pour commencer les travaux civils au printemps 2024.

Une validation juridique émise par la Direction du greffe et des affaires juridiques est jointe en annexe des présentes.

Aspects financiers

Le montant de la contribution, qui avait été présenté en janvier 2021, était de 8 560 000 $, avant taxes. Les coûts des travaux ont augmenté depuis deux (2) ans et ce montant présenté il y a deux (2) ans n'en tenait pas compte.

Le montant de la contribution actuelle de la Ville, évalué par Hydro-Québec, est de 14 239 885 $, excluant les taxes (soit un total de 16 372 306,88 $ incluant les taxes). Il est prévu qu'Hydro-Québec absorbera un montant de 11 246 661 $ plus taxes (quote-part payée par Hydro-Québec), pour un total des coûts des travaux d'enfouissement représentant un montant de 25 486 546 $.

Le paiement de la contribution sera imputé au règlement d'emprunt numéro 900, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Aux termes des ententes, la Ville s'engage à rembourser les frais engagés si elle abandonne le projet.

Le montant total n'inclut pas les frais de câblage des compagnies de télécommunication, les frais pour les luminaires, les frais du nouveau feu de circulation, les frais de raccordement électrique aux résidences privées, les frais d'acquisition des servitudes, les frais de déplacement de la conduite de gaz ainsi que les frais d'ingénierie pour les luminaires et les raccordements électriques.

Tous ces frais ont été détaillés lors du dépôt du règlement d'emprunt numéro 900.

Calendrier et étapes subséquentes

- Présentation au comité exécutif : février 2024;
- Présentation au conseil municipal : février 2024;
- Études géotechniques H-Q : automne-hiver 2023-2024;
- Acquisition de servitudes Ville : automne-hiver 2023-2024;
- Rencontre citoyenne H-Q et Ville : hiver 2023-2024;
- Appel d'offres travaux H-Q : hiver 2023-2024;
- Début travaux H-Q : printemps 2024.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Validation juridique;
- Sommaire du partage des coûts;
- Rapport d'étude d'avant-projet H-Q;
- Fiche PTI 10089;
- Plan de localisation des travaux;
- Plans H-Q de l'avant-projet.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Patrick Bourassa, T.P
2024.01.29 14:05:14
-05'00'

Date : 29/01/2024

Patrick Bourassa, T.P.
Chargé de projets – Circulation et utilités publiques
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.01.29
14:25:05-05'00'

Date : 29/01/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.01.29
15:32:42-05'00'

Date : 29/01/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : PB_avant-projet_HQ_Enfoui_VT)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-100-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner les deux (2) contrats entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) relativement à la location des heures de glace pour l'automne 2024, au montant de 1 147 760,93 $, taxes incluses, et pour l'hiver 2025, au montant de 1 001 064,33 $, taxes incluses.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdits contrats, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour leur donner leur plein effet.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à effectuer, conformément aux modalités de paiement desdits contrats, les versements pour l'automne 2024 et l'hiver 2025.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

17.1

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	20 février 2024
Objet	Signature des contrats de location des heures de glace automne 2024 et hiver 2025 avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver la signature des contrats de location des heures de glace.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les contrats de location des heures de glace de l'automne 2024 au montant de 1 147 760,93 $ et d'hiver 2025 au montant de 1 001 064,33 $ entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser la Direction du loisir et de la vie communautaire à effectuer, conformément aux modalités de paiement de l'entente, les versements aux contrats automne 2024 et hiver 2025.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.25 18:04:04 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	20 février 2024
Objet	Signature des contrats de location des heures de glace automne 2024 et hiver 2025 avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.

CONTENU

Mise en contexte

À chaque année, en prévision de la prochaine saison, la Ville en collaboration avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST), détermine les besoins en heures de glace et les grilles horaires des huit organismes de sports de glace et des horaires du patin libre.

Les contrats de location d'heures de glace pour l'automne 2024 et de l'hiver 2025 ont été élaborés en vertu des paramètres du Programme d'octroi des heures de glace du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative. Les contrats respectent également les modalités du protocole d'entente entre les CST et la Ville, qui vise à établir les conditions relatives à la location par la Ville des heures de glace.

Historique des décisions

20 février 2023 – 74-02-2023
Signature du contrat de glace automne 2023 et hiver 2024.

8 septembre 2014 – 439-09-2014
Protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour les conditions et les modalités du contrat de location des heures de glace.

Description

Le nombre d'heures de glace prévu aux contrats a été déterminé selon la procédure d'octroi des heures de glace en fonction du nombre de participants provenant de Terrebonne, inscrits durant la saison 2022-2023 dans les associations à la fin de leur année.

Plus précisément, l'attribution des heures aux organismes s'effectue selon les ratios établis soit : 1 h par semaine pour 11.5 participants en sports collectifs et de 1 h pour 9 participants dans les disciplines individuelles.

Selon les particularités des disciplines et des organismes, la période d'opération des activités sur glace varie entre 30 et 32 semaines, entre la mi-août et la fin mars. À ces heures, s'ajoutent celles consenties pour les compétitions, tournois ou spectacles des organismes attribuées en fonction de la nature et de l'historique des activités.

Associations des sports de glace (8)	Participants 2022-2023	Ratio	Nombre d'heures 2024-2025 par semaine	Nombre d'heures maximum pour événement
Association du hockey mineur La Plaine	228	11,5	20	69
Association du hockey mineur Lachenaie	501	11,5	44	92,5
Association du hockey mineur de Terrebonne	631	11,5	55	103
Club de patinage artistique Terrebonne	264	9	29	132,5
Club de patinage artistique Odyssée La Plaine	109	9	12	82,5
Association de ringuette les Moulins	71	11,5	6	43,5
Organisation du hockey féminin de Lanaudière	103	11,5	9	13
Club de patinage de vitesse région Lanaudière	74	9	8	13
Totaux	**1 981**		**183**	**549**

À ces heures de glace, s'ajoute la programmation d'activités libres pour la population dans les trois arénas de Terrebonne (Forum de La Plaine, Multiglace de Lachenaie et la Cité du sport). À l'automne 2024, nous offrirons 259.5 heures en activités libres et 175,5 heures à l'hiver 2025, pour un total de 435 heures.

La tarification pour chaque heure de glace est passée de 280 $ à 290 $ entre le contrat 2023-2024 et 2024-2025 soit une augmentation de 3,57%.

Voici le tableau du coût des contrats d'heures de glace de l'automne 2024 et de l'hiver 2025.

CONTRAT	NOMBRE HEURES DE GLACE	SOUS-TOTAL	TPS	TVQ	TOTAL
Automne	3 486,00	998 270,00 $	49 913,50 $	99 577,43 $	1 147 760,93 $
Hiver	3 054,00	870 680,00 $	43 534,00 $	86 850,33 $	1 001 064,33 $
Total	**6 540,00**	**1 868 950,00 $**	**93 447,50 $**	**186 427,76 $**	**2 148 825,26 $**

Justification

Conformément à l'article 573.3 alinéa 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut allouer, de gré à gré, un contrat dont l'objet est la fourniture de services qui est conclu avec un organisme à but non lucratif même si le montant excède 25 000 $.

La DLVC a prévu les crédits nécessaires dans son budget 2024 au poste 72300-2513 pour la location des heures de glaces de l'automne 2024. Le montant inscrit au contrat des heures de glace d'hiver 2025 sera prévu au budget 2025.

Les contrats de location de glace visés par le présent dossier décisionnel sont basés sur les contrats de l'an passé. Ces derniers ont été validés par la Direction du greffe et affaires juridiques (Validation juridique : VJ-2023-310).

Aspects financiers
Voir fiche financière 2024-0030
Calendrier et étapes subséquentes
N/A

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière 2024-0030
- Validation juridique VJ-2023-310
- 74-02-2023
- Contrat des heures de glace de l'automne 2024
- Contrat des heures de glace de l'hiver 2025
- Cadre de référence en matière d'admissibilité Partie 2 (Programme d'octroi d'heure de glace)
- Protocole d'entente entre la Ville et les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour les conditions et les modalités de location des heures de glace

SIGNATURES

Responsable du dossier :

David Malenfant **Date : 20 décembre 2023**

_____

Conseiller aux activités
Direction du loisir et de la vie communautaire

Endosseur :

Mélanie Drapeau

_____ **Date : 20 décembre 2023**

Mélanie Drapeau, chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :

Jean-Francois Levesque

Signé numériquement par Jean-Francois Levesque
DN : cn=Jean-Francois Levesque, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire, email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.22 14:37:07 -05'00'

_____ **Date : _____**

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-101-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'acquisition des œuvres d'art mentionnées au tableau ci-dessous dans le cadre du *Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne*, pour un montant total de 4 380 $:

Artiste	Titre de l'œuvre	Montant
Anne Thibault	*Être à tes côtés*	1 300 $
Nathalie Godard	*Entre mer et désert*	1 080 $
Pierre Legrand	*Le temps à fait son œuvre*	2 000 $

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les contrats d'acquisition desdites œuvres d'art et à superviser leur diffusion au sein des infrastructures municipales.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

17.2

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Acquisition d'œuvres d'art

IL EST RECOMMANDÉ :

D'acquérir, dans le cadre du « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne », des œuvres des artistes suivants :

ARTISTE	TITRE DE L'OEUVRE	MONTANT	PHOTO
Anne Thibault	***Être à tes côtés*** 2023 Acrylique 40 (h) x 30 (l) pouces Entretien : Aucune particularité. Technique de mise en valeur ou d'exposition : toile montée sur châssis de bois. Dispositif d'accrochage (câble et crochet installé derrière la toile).	1 300,00 $	
Nathalie Godard	***Entre mer et désert*** 2023 Techniques mixtes sur toile galerie 24 (h) x 30 (l) x 1,5 (p) pouces Entretien : chiffon humide Technique de mise en valeur ou d'exposition : non-spécifié	1 080,00 $	
Pierre Legrand	***Le temps a fait son œuvre*** 2011 Encre et graphite 36 (h) x 22 (l) pouces Entretien : aucun. Technique de mise en valeur ou d'exposition : non-spécifié	2 000,00 $	

	La Ville devra valider avec l'artiste si l'œuvre est encadrée ou non, et l'encadrer si nécessaire.		
	TOTAL :	**4 380,00 $**	

D'autoriser le Directeur du loisir et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville de Terrebonne les contrats d'acquisition des œuvres d'art et de superviser leur diffusion au sein des infrastructures municipales.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.25 18:00:47 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Acquisition d'œuvres d'art

CONTENU

Mise en contexte

En 2014, la DLVC a développé le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne », visant l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art riche, variée et reflétant tout le dynamisme et le potentiel des artistes de la municipalité à des fins de diffusion au sein de ses infrastructures municipales.

En vertu de ce programme, les artistes terrebonniens sont appelés une fois par année, à présenter un maximum de trois œuvres d'arts. Ces œuvres sont ensuite évaluées par un comité d'évaluation indépendant composé d'artistes et de professionnels culturels.

Historique des décisions

15 février 2023 – CE-2023-128-DEC
Acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2023

9 février 2022 – CE-2022-149-DEC
Acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2022

3 février 2021 – CE-2021-129-DEC
Acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2021

Description

La période d'application du « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne », pour les œuvres qui seront acquises au courant de l'année 2024, s'est déroulée du 1er août au 1er octobre 2023. Huit artistes ont déposé leur candidature et trois œuvres ont été sélectionnées.

Un comité d'évaluation, composé d'artistes et de professionnels culturels, c'est rencontré le 15 décembre 2023 pour analyser les projets soumis par les artistes et pour faire les recommandations requises.

Voici les œuvres retenues :

ARTISTE	TITRE DE L'OEUVRE	MONTANT	PHOTO
Anne Thibault	***Être à tes côtés*** 2023 Acrylique 40 (h) x 30 (l) pouces Entretien : Aucune particularité. Technique de mise en valeur ou d'exposition : toile montée sur châssis de bois. Dispositif d'accrochage (câble et crochet installé derrière la toile).	1 300,00 $	
Nathalie Godard	***Entre mer et désert*** 2023 Techniques mixtes sur toile galerie 24 (h) x 30 (l) x 1,5 (p) pouces Entretien : chiffon humide Technique de mise en valeur ou d'exposition : non-spécifié	1 080,00 $	
Pierre Legrand	***Le temps a fait son œuvre*** 2011 Encre et graphite 36 (h) x 22 (l) pouces Entretien : aucun. Technique de mise en valeur ou d'exposition : non-spécifié La Ville devra valider avec l'artiste si l'œuvre est encadrée ou non, et l'encadrer si nécessaire.	2 000,00 $	
	TOTAL :	**4 380,00 $**	

Justification

En plus de permettre l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art riche, variée et reflétant tout le dynamisme et le potentiel des artistes de la municipalité à des fins de diffusion au sein de ses infrastructures municipales, ce programme vise à :

- Encourager les pratiques et les démarches artistiques novatrices en arts visuels ;
- Faire preuve d'ouverture tant sur la pratique du niveau professionnel que de la relève ;
- Favoriser les pratiques de création de toutes les disciplines en arts visuels telles que : la peinture, la sculpture, la photographie, la gravure, le design et les techniques mixtes ;
- Rendre accessible l'art visuel de qualité aux résidents de Terrebonne dans une optique de démocratisation culturelle.

Aspects financiers

Voir fiche financière

Calendrier et étapes subséquentes

- février 2024 : annonce officielle, octroi des contrats**.**
- mars – avril 2024 : livraison des œuvres et diffusion au sein des bâtiments municipaux, et paiement de celles-ci.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière 2024-0043
- CE-2023-128-DEC
- Projets soumis au comité d'évaluation
- Programme d'acquisition d'œuvres d'art

SIGNATURES

Endosseur :

_____ **Date : 2024-01-10**

Julie Richard, chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :

Jean-Francois Levesque

Signé numériquement par Jean-Francois Levesque
DN : cn=Jean-Francois Levesque, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire, email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.22 14:45:48 -05'00'

_____ **Date : _____**

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-102-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le versement des subventions 2024 aux artistes mentionnés au tableau ci-dessous dans le cadre du *Programme de soutien Art et Culture*, pour un montant total de 40 000 $:

Artiste	Soutien à la création (projets)	Montant
Janie Richard	*Sans toi[T] :* Spectacle de danse par Janie & Marcio dont la table, élément scénographique central, symbolise la connexion entre les individus et les cultures. Elle se métamorphosera en une surface de projection immersive. Prototype déjà conçu par les artistes afin d'explorer les possibilités avec les danseurs et filmer une vidéo promotionnelle. Le prototype a permis de définir la nature de tous les éléments importants concernant les besoins des danseurs au sujet de la table. Soutien financier demandé afin de rendre possible l'achat de cet élément central du spectacle.	5 000 $
Jérémie Dalpé	Enregistrement d'un mini-album composé de 5 à 6 chansons qui seront un mélange de folk et de rock. Trois chansons déjà enregistrées grâce au soutien financier de FACTOR (The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings).	5 000 $

Artiste	Soutien à la création (projets)	Montant
Valérie Bizier et Olivier Lamarre	*Chic Macadam : 3 chansons en studio !:* Réalisation et commercialisation de trois nouvelles chansons originales. La réalisation comprend les étapes suivantes : la finalisation des structures, tonalités et vitesses des trois nouvelles chansons, des répétitions, la création de maquettes audio ainsi que la réalisation en studio. La phase de la commercialisation fait partie intégrante du projet, mais le temps et les dépenses seront assumés par les artistes.	6 200 $
Julie Corbeil	*Des bouches à nourrir :* Série de balados documentaire audio qui propose un état des lieux de l'allaitement maternel au Québec, à travers des témoignages intimes de mères aux expériences distinctes, issues de milieux socio-économiques et d'origines multiples. Présentation de lieux liés à l'allaitement, tels que des centres hospitaliers, des groupes de soutien, des haltes-allaitement, des domiciles de familles, une communauté autochtone et des espaces publics. Discussion avec des spécialistes et des familles autour de ce geste qui peut paraître simple, mais comportant son lot de défis et de préjugés.	5 000 $

Artiste	Soutien à la promotion (projets)	Montant
Evelin Ramon	*Projet de promotion :* Promotion de son travail actuel comme compositrice et interprète en faisant deux enregistrements professionnels (audio-vidéo) de deux œuvres musicales ainsi que des photos. Ce projet permettra d'avoir assez de matériel promotionnel de qualité pour envoyer à des festivals et promoteurs culturels en vue d'ententes contractuelles en 2024.	5 000 $
Rébecca Bucci	Lancement de son premier EP musical Avenue Joie de Vivre. Réaliser deux vidéoclips pour les chansons Avenue Joie de Vivre et Petite plante. Traçage radio afin de déposer le projet sur Sirius et enregistrement sur CD du EP.	4 500 $

Artiste	Soutien aux résidences de création (projets)	Montant
Stéphanie Lagueux et Jonathan L'Écuyer	Le projet consiste à intégrer, documenter et prendre soin d'une série de sculptures sur le territoire, comme une sorte de troupeau que l'on déplace pour aller à la rencontre des gens et des paysages. Cette résidence chez Tricentris (centre de tri) permettra de développer une nouvelle œuvre à partir des rencontres et des matériaux sur place et de nourrir une recherche sur l'intégration des plastiques recyclés en art et en architecture.	9 300 $

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

17.3

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Programme de soutien financier – Arts et Culture

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder, selon le « Programme de soutien Arts et Culture », une subvention aux artistes suivants :

Artiste	Soutien à la création (projets)	Montants
Janie Richard	***Sans toi[T]*** Spectacle de danse par Janie & Marcio dont la table, élément scénographique central, symbolise la connexion entre les individus et les cultures. Elle se métamorphosera en une surface de projection immersive. Prototype déjà conçu par les artistes afin d'explorer les possibilités avec les danseurs et filmer une vidéo promotionnelle. Le prototype a permis de définir la nature de tous les éléments importants concernant les besoins des danseurs au sujet de la table. Soutien financier demandé afin de rendre possible l'achat de cet élément central du spectacle.	5 000,00 $
Jérémie Dalpé	Enregistrement d'un mini-album composé de 5 à 6 chansons qui seront un mélange de folk et de rock. Trois chansons déjà enregistrées grâce au soutien financier de FACTOR (The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings).	5 000,00 $
Valérie Bizier et Olivier Lamarre	***Chic Macadam : 3 chansons en studio!*** Réalisation et commercialisation de trois nouvelles chansons originales.	6 200,00 $

	La réalisation comprend les étapes suivantes : la finalisation des structures, tonalités et vitesses des trois nouvelles chansons, des répétitions, la création de maquettes audio ainsi que la réalisation en studio. La phase de la commercialisation fait partie intégrante du projet, mais le temps et les dépenses seront assumés par les artistes.	
Julie Corbeil	***Des bouches à nourrir*** Série de balados documentaire audio qui propose un état des lieux de l'allaitement maternel au Québec, à travers des témoignages intimes de mères aux expériences distinctes, issues de milieux socio-économiques et d'origines multiples. Présentation de lieux liés à l'allaitement, tels que des centres hospitaliers, des groupes de soutien, des haltes-allaitement, des domiciles de familles, une communauté autochtone et des espaces publics. Discussion avec des spécialistes et des familles autour de ce geste qui peut paraître simple, mais comportant son lot de défis et de préjugés.	5 000,00 $

Artistes	Soutien à la promotion (projets)	Montants
Evelin Ramon	***Projet de promotion*** Promotion de son travail actuel comme compositrice et interprète en faisant deux enregistrements professionnels (audio-vidéo) de deux œuvres musicales ainsi que des photos. Ce projet permettra d'avoir assez de matériel promotionnel de qualité pour envoyer à des festivals et promoteurs culturels en vue d'ententes contractuelles en 2024.	5 000,00 $
Rébecca Bucci	Lancement de son premier EP musical *Avenue Joie de Vivre.* Réaliser deux vidéoclips pour les chansons *Avenue Joie de Vivre* et *Petite plante.* Traçage radio afin de déposer le projet sur Sirius et enregistrement sur CD du EP.	4 500,00 $

Artistes	Soutien aux résidences de création (projet)	Montant
Stéphanie Lagueux et Jonathan L'Écuyer	Le projet consiste à intégrer, documenter et prendre soin d'une série de sculptures sur le territoire, comme une sorte de troupeau que l'on déplace pour aller à la rencontre des gens et des paysages. Cette résidence chez Tricentris (centre de tri) permettra de développer une nouvelle œuvre à partir des rencontres et des matériaux sur place et de nourrir une recherche sur l'intégration des plastiques recyclés en art et en architecture.	9 300,00 $

	TOTAL :	**40 000,00 $**

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :	Dufresne Sylvain Signé numériquement par Dufresne Sylvain DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca Date : 2024.01.25 18:01:44 -05'00' **Direction générale**	**Date : _____**

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Programme de soutien financier – Arts et Culture

CONTENU

Mise en contexte

En 2014, la DLVC a développé le « Programme de soutien Arts et Culture » destiné aux artistes et aux regroupements d'artistes professionnels et en voie de professionnalisation.

En vertu de ce programme, les artistes terrebonniens sont appelés une fois par année, à présenter un projet selon les quatre volets de soutien du programme : Soutien à la création, Soutien aux projets et événements spéciaux, Soutien à la promotion et Soutien aux résidences de création.

Ces projets sont ensuite évalués par un comité d'évaluation indépendant composé d'artistes et de professionnels culturels.

Historique des décisions

15 février 2023 – CE-2023-129-DEC
Subvention aux artistes dans le cadre du « Programme de soutien Arts & Culture ».

9 février 2022 - CE-2022-151-DEC
Subvention aux artistes dans le cadre du « Programme de soutien Arts & Culture ».

3 février 2021 – CE-2021-130-DEC
Subvention aux artistes dans le cadre du « Programme de soutien Arts & Culture ».

Description

La période d'application du « Programme de soutien Arts et Culture », pour les projets qui seront soumis au courant de l'année 2024, s'est déroulée du 1er août au 1er octobre 2023.

Sept candidatures ont été sélectionnées parmi les douze candidatures reçues.

Un comité d'évaluation, composé d'artistes et de professionnels culturels, s'est rencontré le 15 décembre 2023 pour analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes et pour faire les recommandations requises.

Justification

Le Programme de soutien Arts et Culture de la Ville de Terrebonne vise à apporter un soutien aux créateurs de la municipalité afin de faire rayonner leur travail tant au niveau local que régional, tout en créant des retombées enrichissantes et significatives sur la qualité de vie culturelle de ses citoyens.

Aspects financiers

Voir fiche financière

Calendrier et étapes subséquentes

- février 2024 : annonce officielle de projets, octroi des subventions et paiement du premier versement de la subvention.
- mars à novembre 2024 : réalisation des projets et promotion.
- décembre 2024 – reddition de comptes des artistes et regroupements d'artistes et paiement du second et dernier versement de la subvention.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière 2024-0044
- CE-2023-129-DEC
- Projet soumis au comité d'évaluation
- Programme de soutien aux Arts & Culture

SIGNATURES

Endosseur :

Julie Richard

Julie Richard, chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Date : 2024-01-10

Approbateur :

Jean-Francois Levesque

Signé numériquement par Jean-Francois Levesque
DN : cn=Jean-Francois Levesque, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire, email=jean.francois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.22 14:45:11 -05'00'

Jean-François Lévesque, Directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-103-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction du loisir et de la vie communautaire afin de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du *Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture* (PPDSAC).

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit nommé responsable du projet et autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire de demande d'aide financière, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MSP, accompagnée du formulaire demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

17.4

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet :	Dépôt de projet au ministère de la Sécurité publique dans le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le dépôt du projet au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture (PPDSAC) et de nommer M. Jean-François Lévesque, directeur du loisir et de la vie communautaire, responsable du projet au nom de la Ville de Terrebonne.

Signataire : Robert Chicoine 2024.01.30 08:16:26 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	7 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet :	Dépôt de projet au ministère de la Sécurité publique dans le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne via la Direction du loisir et de la vie communautaire a déposé un projet le 19 janvier 2024 au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture, ci-après « le PPDSAC ». Ce programme vise à offrir aux jeunes âgés de 12 à 18 ans, en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant, des activités visant le renforcement de certains facteurs de protection. Ces activités deviennent un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux pour qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins.

Plus précisément, le PPDSAC a pour objectif d'amener les jeunes à développer des facteurs de protection pour prévenir ou atténuer les problèmes liés à la délinquance sur un territoire circonscrit.

Historique des décisions

N/A

Description

Le projet déposé au MSP permettra aux jeunes du secteur de La Plaine de vivre des expériences positives d'engagement dans leur communauté à travers une riche programmation d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Cette programmation d'activités s'inscrit en complémentarité des projets de La Réf et du travail de milieu de Zone Ados, Dans le cadre de ces activités, les interventions sociales des travailleurs de milieu permettront de renforcer leurs relations avec les jeunes développées au cours des derniers mois.

Le projet déposé au MSP correspond à 300 000 $ pour une durée de 3 ans (100 000 $ par année). La Ville investit déjà, via le Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires dans les projets de La Réf et le travail de milieu de Zone ados notamment, au niveau des ressources humaines. Le local de la bibliothèque qui permet l'animation des jeunes via le projet La Réf représente une contribution de 18 000 $.

L'objectif du projet concerté est de créer un lien de confiance avec les jeunes de 12 à 18 ans (et jusqu'à 25 ans) en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant. Il vise en fait à prévenir des comportements à risque avec une approche d'intervention sociale respectueuse de leurs besoins et de leurs réalités.

Ce projet permettra des animations quotidiennes à travers le travail de milieu de deux organismes (Zone Ados et Le Trajet) par le biais d'une programmation d'activités qui augmentera la cohésion sociale entre les jeunes (ateliers de danse, camp d'été de basketball et ateliers de médiation culturelle en art avec la police).

Justification

Le projet se déroulera précisément dans le secteur de La Plaine, où certaines situations problématiques ont été observées et dont les jeunes présentent, selon les partenaires, plus de facteurs à risque. Ce projet cible particulièrement la zone où se trouvent le parc Philippe-Villeneuve, la bibliothèque municipale et l'école secondaire de l'Odyssée (où se trouve le projet La Réf). L'autre zone ciblée, se trouve autour du centre communautaire municipal, le Pavillon Napoléon-Gauthier, situé à proximité de l'école du Boisé, de CPE et de plusieurs organismes communautaires dont Zone Ados.

Lors des derniers mois, ces deux zones ont été particulièrement touchées par des enjeux de violence (consommation d'alcool et de drogues, cyberintimidations, problématiques de santé mentale, décrochage scolaire, violences physiques, sexuelles et psychologiques). L'impact de ces violences dans le milieu, se fait ressentir notamment au niveau de la cohabitation à la bibliothèque et du nombre croissant d'actes de vandalisme, de fraudes, de vols, de négligences de l'environnement public, de vente de drogue, d'adhésion et de glorification du mode de vie « gang de rue ».

Aspects financiers

Aucun enjeu financier, seulement quelques heures en ressources humaines pour le suivi du projet.

Calendrier et étapes subséquentes

Envoyer la résolution d'appui du conseil exécutif du 7 février 2024 au MSP afin de compléter notre dossier de dépôt. Cette séquence est conforme au souhait du bailleur de fonds, compte tenu des délais pour le dépôt de projet.

PIÈCES JOINTES

- Formulaire de dépôt de projet au MSP
- Annexes PPDSAC mécanisme de référencement

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Amira Beghdadi

_____ **Date : 23 janvier 2024**

Amira Baghdadi, conseillère développement social
Direction du loisir et de la vie communautaire

Endosseur :

Mélanie Drapeau

_____ **Date : 24 janvier 2024**

Mélanie Drapeau, chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :

Jean-Francois Levesque

Signé numériquement par Jean-Francois Levesque
DN : cn=Jean-Francois Levesque, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire, email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.29 14:04:41 -05'00'

_____ **Date : _____**

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 7 février 2024.

CE-2024-104-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 729-1, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles, afin de modifier l'autorité compétente*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 8 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

20.1

Direction responsable	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février (avis de motion) 19 mars (adoption)
Objet	Règlement modifiant le Règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles, afin de modifier l'autorité compétente, sous le numéro 729-1

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif (CE) recommande au conseil municipal (CM) d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles, afin de modifier l'autorité compétente, sous le numéro 729-1.

Signataire :

Robert Chicoine
2024.02.02
09:57:05 -05'00'

Robert Chicoine, directeur général adjoint
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	7 février
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	20 février (avis de motion) 19 mars (adoption)
Objet	Règlement modifiant le Règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles, afin de modifier l'autorité compétente, sous le numéro 729-1

CONTENU

Mise en contexte

Des modifications mineures doivent être apportées au R*èglement concernant la gestion des matières résiduelles* (GMR) 729. Ces modifications ont pour but de responsabiliser le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à l'égard de l'application des dispositions du règlement municipal.

Historique des décisions

CM-669-12-2020 du 12 décembre 2020 : Avis de motion du règlement 729 concernant la gestion des matières résiduelles (GMR).

CM-19-01-2021 : Adoption du règlement 729 concernant la gestion des matières résiduelles (GMR).

Description

Les modifications ont été apportées au chapitre 1.

Au chapitre 1, à l'article 1.2, l'entité responsable de l'application des articles du règlement municipal, anciennement la Direction des travaux publics (DTP), est modifiée pour le Bureau de l'environnement et de la transition écologique.

Au chapitre 1, à l'article 1.2, la responsabilité consistant à effectuer des inspections **ponctuelles** des projets post-construction, conformément au chapitre 4, est retirée à la Direction de l'urbanisme durable (URB). Elle sera implicitement attribuée au Bureau de l'environnement et de la transition écologique qui devient l'entité responsable de l'application de tous les articles du règlement municipal. De surcroît, ces inspections s'effectueront dorénavant de manière **systématique** comme le prévoit la procédure interne. Ce changement, quant à la fréquence des inspections, ne contrevient pas à ce qui est mentionné ailleurs dans le règlement.

Justification

Comme la gestion des matières résiduelles (GMR) relève du Bureau de l'environnement et de la transition écologique, que ce soit pour les activités opérationnelles ou pour les projets d'implantation de nouveaux services, il apparaît nécessaire d'en faire l'entité administrative responsable du règlement municipal.

Dans le même ordre d'idées, l'attribution de la responsabilité d'effectuer des inspections post-construction au Bureau de l'environnement et de la transition écologique, en plus d'accroître leur fréquence, constitue une volonté d'assurer la conformité des infrastructures de collectes à l'intérieur des projets immobiliers, et ce, au bénéfice des usagers et de la qualité du paysage.

Toutefois, ces modifications ne changent pas le sens du règlement.

Aspects financiers

s.o.

Calendrier et étapes subséquentes

- CM du 20 février : Avis de motion,
- CM du 19 mars : Adoption,
- 19 mars 2023 : Entrée en vigueur des modifications.

PIÈCES JOINTES

1. Projet de règlement numéro 729-1
2. Validation juridique.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Lauriane Allard

_____ **Date : 15 janvier 2024**

Lauriane Allard, coordonnatrice, gestion des matières résiduelles
Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Direction générale

Approbateur :

Geneviève Rivard

Signé numériquement par Geneviève Rivard
DN : cn=Geneviève Rivard, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Bureau de l'environnement et transition écologique, email=genevieve.rivard@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.01 15:29:14 -05'00'

_____ **Date : _____**

Geneviève Rivard, cheffe de section, gestion des matières résiduelles
Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Direction générale